

Le sous-préfet de Cherbourg rend compte au préfet de l'arrestation d'israélites français par les Allemands (Émondeville, Cherbourg, 25 octobre 1943)

Références	Cote : 2 Z 240 Série Z : Sous-préfectures (1819-1953) Sous-série 2 Z : Sous-préfecture de Cherbourg
Nature	Courrier de sous-préfet de Cherbourg au cabinet du préfet de la Manche, daté du 25 octobre 1943, afin de l'informer de l'arrestation par les Allemands, le 22 octobre, de deux familles d'israélites français.
Forme	Courrier de petit format, dactylographié. Une inscription « Juifs » au crayon de couleur bleu a été ajoutée dans un angle.
Objet	Le sous-préfet de Cherbourg, Lionel Audigier (1909-1944), entré en fonction à Cherbourg en juin 1942, rend compte au préfet de la Manche, Henri Faugères (1900-1970), de l'arrestation à Emondeville (canton de Montebourg) et Cherbourg de deux familles juives par les Allemands, le 22 octobre 1943. Il insiste sur la nationalité française des membres des familles Zucker et Lobel et sur le fait qu'il ne leur a pas été possible « d'emporter quoi que ce soit ». Il finit son courrier en invitant le préfet à intervenir en leur faveur auprès des autorités occupantes.
Date et contexte	Octobre 1943 : Depuis plus d'un an, les Allemands procèdent en France à des arrestations massives de Juifs dans le cadre de la solution finale. Après avoir arrêté les Juifs étrangers et leurs enfants naturalisés, les Allemands raflent les Français naturalisés. Les familles Zucker (4 personnes) et Lobel (3 personnes), cherbourgeoises, sont arrêtées dans le cadre d'une rafle, puisque 16 personnes seront capturées les 22 et 23 octobre 1943 dans la Manche. Troisième des quatre « rafles » organisées dans le département (voir Eclairages).
Intérêt pédagogique	<u>La Seconde Guerre mondiale, une guerre totale et d'anéantissement</u> : Le génocide des Juifs. L'application de la Solution finale en France : l'exemple manchois (voir Eclairages). <u>La France du régime de Vichy</u> : La collaboration d'Etat. Le rôle de l'Etat français, de son administration, dans la Shoah. <u>La France occupée</u> : L'attitude de l'occupant. Le sort des populations occupées. Situation et attitude de l'administration française. <u>Lionel Audigier</u> : Représentant de l'Etat de Vichy et résistant, mort à la prison de Saint-Lô. La position d'un sous-préfet à l'égard des Allemands, des administrés, des persécutés et de ses supérieurs (sujet qui a donné de lieu à de virulentes polémiques sur le Net).
Mots clés	Seconde Guerre mondiale – Occupation – Shoah – Régime de Vichy – Juifs – Antisémitisme – Nationalité – Audigier - Cherbourg – Émondeville.

Le 25 Octobre 1943

LE SOUS-PREFET DE CHERBOURG

à Monsieur le PREFET DE LA MANCHE
- C a b i n e t -

juifs

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, le 22 Octobre 1943, la Sicherheitspolizei a procédé à l'arrestation d'Israélites français, d'origine étrangère.

Cette mesure a touché deux familles (hommes, femmes et enfants), à savoir :

ZUCKER, résidant à Emondeville,
d'origines Roumaine et Russe

LOBEL, d'origine Roumaine, demeurant à Cherbourg.

Il n'a pas été possible aux intéressés d'emporter quoi que ce soit, à l'exception des objets indispensables à la vie courante.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit de personnes ayant acquis la nationalité française.

Je vous serais très obligé de bien vouloir intervenir dans le sens que vous jugerez le plus opportun, auprès des autorités compétentes.

LE SOUS-PREFET :

Éclairages

LES ARRESTATIONS DE JUIFS MANCHOIS (1939-1944)

En janvier 2012, 48 élèves inscrits dans la section européenne du collège public Gambetta de Carentan, devant se rendre en mai 2012 sur le site des camps d'Auschwitz, dans le cadre d'un voyage d'étude en Europe, débutèrent des recherches, sous la conduite de trois de leurs professeurs, sur le sort des Juifs du département de la Manche sous l'Occupation. Le projet consistait à réaliser un Mémorial manchois de la Shoah à partir de diverses sources conservées par différents centres d'archives et de documentation et de témoignages recueillis à l'issue de plusieurs appels relayés par la presse écrite.

Chaque élève pu s'intéresser au sort d'une personne et reconstituer son parcours, pour le rendre public par le biais d'un site internet. Nous privilégièrent les personnes déportées, mais nous efforcèrent de recenser également les autres individus arrêtés, ainsi que ceux qui trouvèrent dans la fuite, l'anonymat ou le secours d'autres personnes des moyens d'échapper à l'arrestation.

A l'heure où le virtuel et les jeux de rôles sont devenus prédominants dans l'univers des adolescents, il nous apparaissait salutaire de les faire travailler sur des traces du passé pour reconstituer des parcours de vies brisées par les actions bien réelles d'êtres de chair et d'os, puis de leur offrir de porter ces dramatiques histoires singulières jusqu'au sein d'Auschwitz. Ce fut chose faite en avril 2012, et la réflexion fut prolongée puisqu'une conférence fut donnée en juillet au théâtre de Carentan et que depuis la rentrée 2012 un atelier d'histoire rassemble 18 jeunes chercheurs qui poursuivent de 17 h à 18 h, chaque lundi, la constitution d'un Mémorial manchois de la Shoah.

Pour autant que la prospection ne soit pas terminée, nous pouvons livrer un premier état de ces recherches en s'appliquant à présenter les arrestations des Juifs manchois entre 1939 et 1944, leur calendrier détaillé, en dégagant les évolutions et montrant des aspects des relations entre administrations française et occupante.

Pour travailler sur la Shoah dans la Manche, les principales sources consistent :

- aux archives départementales de la Manche : archives de la sous-préfecture de Cherbourg (2 Z 240), archives des renseignements généraux (4 M et 1580 W), documentation du fonds Leclerc (129 J), registres des prisons d'Avranches et de Cherbourg (2 Y),
- aux archives départementales de la Seine maritime : archives de la préfecture de la région de Rouen (40 W 164),
- au Bureau des archives des victimes des conflits contemporains (BAVCC) : dossiers administratifs individuels constitués après-guerre en vue d'attribuer le titre de déporté ou interné résistant ou politique, liste de personnes arrêtées,
- au Centre de Documentation Juive Contemporaine : base de données constituée à partir des listes établies au départ des convois de déportation à Drancy,
- The Central Database of Shoah Victims' Names (Yad Vashem) : base de données constituée à partir des feuilles de témoignage déposées par des proches des victimes.
- *Livre Mémorial de la déportation des Juifs de France* (première édition 1978) de Serge Klarsfeld,
- témoignages écrits ou oraux de survivants ou de leurs descendants, obtenus pour plusieurs à l'occasion de ce travail de constitution d'un Mémorial manchois de la Shoah, grâce à la collaboration de la presse.

Etablir la liste des personnes arrêtées :

Le point de départ pour cette recherche, fut les listes de personnes déportées proposées par Michel Boivin¹ et Yves Lecouturier². Ces deux listes, qui diffèrent très peu, furent constituées à partir des informations réunies par Marcel Leclerc, ancien résistant déporté, correspondant départemental du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, artisan de l'érection des mémoriaux de Cherbourg et de Saint-Lô. Car dans la Manche, l'historien est confronté à l'absence d'un état nominatif complet des Juifs résidant dans la Manche au début de l'Occupation. Les états du recensement d'octobre 1940 sont manquants, sauf pour l'arrondissement de Cherbourg³, si bien que nous ne pouvons pas suivre avec

¹ BOIVIN (Michel), *Les Manchois dans la tourmente de la guerre*, t. 3, Marigny, Eurocibles, 2004.

² LECOUTURIER (Yves), *Les Juifs en Normandie – 1939-1945*, Ouest-France, 2011.

³ Ad Manche, 2 Z 240

précision le sort de chacune des personnes qui vivaient dans la Manche en 1940. La presse⁴ fait état de 127 Juifs déclarés ; 70 dans l'arrondissement de Cherbourg (« 44 d'origine française, et la plupart de nationalité française ou résidant en France depuis longtemps »), 43 dans celui d'Avranches (« depuis longtemps en France, certains depuis plus de trente années, 17 sont Français d'origine et presque tous les autres ont la nationalité française »), 8 dans celui de Saint-Lô (7 Français et un « Russe résidant depuis très longtemps ou depuis toujours sur notre territoire »), 6 dans celui de Coutances (5 Français et un Russe). Mais un document de source préfectorale, communiqué en février 1943 au préfet de région, fait état de 139 individus dans la Manche au jour fixé par déclaration des Juifs du 20 octobre 1940 (77 Français, 5 Turcs, 1 Italien, 11 Roumains, 26 Polonais, 11 Russes, 2 Hollandais, 2 Lithuaniens, 2 réfugiés russes, 1 Grec, 1 Allemand). 127 ou 139 ? Il est vrai qu'à cette occasion les autorités

demandent que l'on ajoute au total le nombre des enfants, mais cela ne suffit pas à expliquer la différence.

Et devons-nous nous contenter des personnes recensées en octobre 1940 ? Quelqu'un qui est passagèrement absent parce que pas encore démobilisé, quelqu'un qui se réfugie dans le département en 1942 comme Samuel Saragoussi ou Théodore Klein peut-il être écarté ? Quelqu'un qui y passa de longues années avant de partir ailleurs doit-il être ignoré ? Nous avons pris le parti d'admettre comme manchoises toutes les personnes qui ont vécu, un temps soit peu, dans le département, qu'elles y soient nées, qu'elles y aient travaillé ou résidé avant guerre, qu'elles y aient été arrêtées à partir de 1939, mais nous avons écarté les personnes qui sont désignées sur des monuments manchois tels le Mémorial en l'honneur

Prison d'Avranches : Registre de contrôle nominatif (année 1942).
Arch. dép. Manche (2 Y 1/1)

des victimes de la répression nazie, inauguré à Saint-Lô, à l'emplacement de l'ancienne prison, en juin 1964, seulement parce qu'un de leurs descendants s'est établi dans la Manche après la guerre (6 personnes dans ce cas).

Dans ces conditions et dans l'état de nos recherches, 106 Juifs « manchois » ont été arrêtés entre 1939 et 1944. Et si nous ne pouvons établir la part des personnes juives et manchoises arrêtées pendant l'Occupation, car nous ne serons jamais combien de Juifs sont nés et/ou ont résidé dans le département avant 1939, ni même combien s'y sont cachés pendant la guerre, nous pouvons étudier de plus près le destin de ces 106 personnes.

Le lieu de l'arrestation :

Sur les 106 personnes arrêtées, 63 l'ont été dans le département de la Manche. Cela laisse penser que plus de la moitié des personnes recensées en octobre 1940 (127 ou 139) ont échappé aux nazis. Malheureusement ce ne fut pas le cas puisque dès novembre 1940 plusieurs familles juives installées à Cherbourg sont évacuées vers la Mayenne (la famille cherbourgeoise Mielnicki) ou chassées vers Paris (les familles cherbourgeoises Genadinik, Hazac, Sourigon), où elles seront raflées dès 1942, d'autres partiront vers la zone libre, ne parvenant pas toujours à se mettre en sécurité (le granvillais Smil Veessler arrêté dans les Pyrénées atlantiques, la famille cherbourgeoise Katz capturée en Gironde). D'autres évacuations de l'agglomération cherbourgeoise seront imposées par la suite par les autorités occupantes, la dernière en novembre 1943 cachant une opération discrète de regroupement des derniers Juifs bas-normands auprès de Drancy, en vue d'une déportation différée.

⁴ L'Ouest-Eclair du 1^{er} novembre 1940.

Le calendrier des arrestations et des victimes :

C'est probablement sur ce point que la recherche est la plus instructive, car la confrontation des dossiers des victimes et les éléments des correspondances échangées entre les administrations conservés dans les services d'archives font apparaître une logique intentionnelle dans le rythme des arrestations et le choix des victimes.

Mais avant de s'intéresser à ce macabre agenda, il faut évoquer les deux arrestations enregistrées en septembre 1939 et janvier 1940 ; elles concernent deux adultes masculins juifs mais ne sont pas l'effet de mesures antisémites. C'est dans le cadre de la défense d'un pays en guerre que Paul Braun, juif allemand réfugié en France depuis mars 1933 avec son épouse et son fils, reçoit à Urville-Hague l'ordre de se rendre à Valognes, au centre de rassemblement des étrangers ennemis mobilisables, centre qui l'a ensuite dirigé sur Falaise. Pourtant cette interpellation sera lourde de conséquences puisqu'interné par la suite dans un camp de concentration du centre de la France, selon un rapport de février 1941⁵, il est déporté au départ de Drancy dans le convoi 27, le 2 septembre 1942, à destination d'Auschwitz. Illustration locale de l'abandon au régime nazi par l'Etat français des réfugiés allemands qui pensaient trouver en France un secourable asile. Désireux « de devenir de bons et loyaux français » selon les termes de Mme Braun, le couple proposait pourtant dès le début des hostilités de servir comme interprètes leur « future patrie »⁶.

La deuxième personne appréhendée sous le régime républicain, le fut aussi pour des raisons de sécurité nationale. Mordéo Perelman, ingénieur-chimiste roumain, venant de Caen à Granville en septembre 1938, est alors inscrit au carnet B de la préfecture comme « communiste dangereux en cas de trouble ». A ce titre, il est expulsé du territoire français par arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 22 octobre 1939 et mis en résidence surveillée à Ducey. Le 10 janvier 1940, il est conduit sous bonne escorte à l'ambassade de Roumanie pour y retirer un nouveau passeport. Mais l'ambassade ayant refusé de le lui délivrer dans l'attente des résultats d'une enquête menée en Roumanie, Perelman, qui pourrait être déchu de la nationalité roumaine, est ramené à Ducey où il a été placé sous la surveillance de la Gendarmerie locale.⁷ Le dangereux étranger, que sa femme, sur le point d'accoucher, a rejoint, est dirigé par ordre du préfet du 12 janvier vers un camp de regroupement. Trois jours plus tard, il est effectivement remis à 18 h 15 par l'inspecteur de police spéciale de Cherbourg au commissaire spécial de la gare d'Austerlitz, d'où il repartait le soir même à 21 h à destination du camp du Vernet, dans l'Ariège, accompagné par un fonctionnaire du Commissariat Spécial de la gare. Il arrive le 16 au Vernet, camp répressif pour étrangers suspects, et y demeure jusqu'au 22 mars 1941, date de son admission au camp d'Argelès, « en vue de son départ en Afrique du Nord. »⁸ Nous perdons sa trace à ce moment, mais Mordéo Perelman doit peut-être à ce transfert d'avoir eu la vie sauve, puisque son nom ne figure pas parmi ceux des victimes de la Shoah au départ de la France.

Ces deux arrestations à caractère politique, diffèrent dans leur nature des 104 autres retenues pour notre étude et les précèdent largement puisque la première arrestation raciale se produit dans notre département le 17 avril 1941. Ce jour là, dans des circonstances qui n'ont pas été établies précisément, Slavko Krausz, commerçant cherbourgeois, de nationalité yougoslave, réfugié à Torigni-sur-Vire, avec son épouse et sa jeune fille, est appréhendé par les Allemands. Il inaugure une dramatique série de 104 arrestations de Manchois jusqu'en juillet 1944, dont 61 dans la Manche.

Si les premières arrestations n'ont lieu qu'en 1941, dès novembre 1940, les Juifs subissent les rigueurs du premier statut des Juifs que *Le Journal de Coutances*, dans son édition du 26 octobre, salue comme « un acte énergique. Le gouvernement du Maréchal Pétain l'a fait en publiant le nouveau statut des juifs qui empêche ceux-ci de s'infiltrer dans les affaires du Pays, affaires que ne regardent que les vrais Français. » Dans la Manche, les Juifs doivent se soumettre aux lois et règlements d'un nouveau régime qui renie les traditions démocratiques, et aux directives de l'occupant qui applique aux régions contrôlées ses propres mesures raciales (les fameuses ordonnances allemandes).⁹

104 Juifs manchois furent arrêtés à partir de 1941, selon le rythme suivant.

⁵ AD Manche, 4 M 36/2797bis

⁶ Déposition faite à Urville-Hague, le 21 septembre 1939 (AD Manche 4 M 36/2797bis).

⁷ AD Manche, 4 M 2/144

⁸ AD Ariège, 5 W 318

⁹ Voir *Didac'doc* n°1, « Chronologie de la persécution des Juifs en France de 1940 à 1944 ».

Arrestations						
	Etrangers		Français		Inconnu	Total annuel
1941	5	56 %	4	44 %	3	12
1942	22	49 %	23	51 %	1	46 dont 12 - de 18 ans
1943	3	11,5 %	23	88,5 %	2	28 dont 3 - de 18 ans
1944	8	47 %	9	53 %	1	18 dont 4 - de 18 ans
1941-1944	38	39 %	59	61 %	7	104 personnes dont 19 - de 18 ans

Dans un premier temps, les arrestations individuelles ne concernent que des hommes (les 11 personnes arrêtées en 1941 sont exclusivement de sexe masculin), principalement de nationalité étrangère.

Près de la moitié des arrestations se produisirent au cours de l'année 1942. A première vue, elles semblent concerner sans discernement Juifs français et étrangers. Mais en retirant les enfants qui ont souvent été naturalisés français par déclaration devant le juge de paix dès leur plus jeune âge, la part des étrangers s'envole dans le total des personnes arrêtées. Pour l'année 1942 on passe ainsi de 49 % d'étrangers à 67 %. Et si l'on se contente des Juifs adultes arrêtés dans le seul département de la Manche, la part des étrangers grimpe en 1942 à 80 % (elle s'effondre à 10 % en 1943) ! Les enfants naturalisés masquent donc l'orientation des opérations policières qui visèrent d'abord les familles immigrées, puis dans un second temps les Français, les Français naturalisés étant poursuivis avant les Français de souche.

Arrestations (adultes seuls)						
	Etrangers		Français		Inconnu	Total annuel
1941	5	56 %	4	44 %	3	12
1942	22	65 %	11	33 %	1	34
1943	3	13 %	20	87 %	2	25
1944	7	50 %	7	50 %	0	14
1941-1944	37	47 %	42	53 %	6	85 adultes

73 % des adultes étrangers arrêtés le furent avant 1943, 64 % des adultes français arrêtés le furent quant à eux à partir de 1943.

	Etrangers		Français	
1941-1942	27	73 %	15	36 %
1943-1944	10	27 %	27	64 %
1941-1944	37	100 %	42	100 %



Pour étudier les arrestations, il est bon de distinguer les arrestations individuelles qui concernent les personnes surprises à enfreindre des lois (des règlements de plus en plus sévères offrent d'ailleurs de nouvelles occasions d'appréhender les Juifs), et les arrestations collectives qui concernent un ensemble déterminé d'individus repérés au préalable par les autorités. Les premières surviennent à l'improviste, tandis que les secondes sont minutieusement préparées par les Allemands qui en informent l'administration française au dernier moment, ne pouvant se passer de sa coopération pour appréhender et détenir les prisonniers mais craignant la divulgation des dates et noms des personnes visées par l'opération.

Photo d'identité très endommagée de Dina Mainemer, arrêtée le 14 juillet 1942, à Avranches. Morte en déportation. Arch. dép. Manche (4 M 6)

Si l'on s'en tient aux 61 personnes arrêtées dans la Manche à partir de 1941, on remarque que 20 ont été appréhendées individuellement mais que les 42 autres le furent à l'issue de quatre opérations que l'on peut qualifier de rafles.

Date des rafles dans le département de la Manche	Nombre de personnes arrêtées	Nationalité
14 juillet 1942	3	Tous Polonais. ¹⁰
11, 12 et 13 octobre 1942	19	Tous étrangers, à l'exception des enfants naturalisés, et d'une Française. ¹¹
22 et 23 octobre 1943	16	Tous naturalisés français, sauf deux Turcs. ¹²
23 et 25 novembre 1943	4 sur 19 visées ¹³	Tous Français de souche, sauf un « protégé français ». ¹⁴
	42	

A chaque fois, davantage de personnes étaient ciblées mais parvenaient à échapper à leur capture¹⁵. C'est ainsi que le préfet de la Manche rapporte au préfet régional, le 3 décembre 1943, les difficultés éprouvées pour exécuter sa mission : la veuve Michel, Lucette Michel, Nicolle Michel, Alfred Francfort, Jules Bessis à Cherbourg, la veuve Bollack à Sourdeval, « *ont profité du court laps de temps qui leur était laissé pour disparaître probablement en direction de Paris comme tout le laisse supposer.* » Par ailleurs, Gisèle Michel, Jeannine Michel, Berthe et Liliane Bessis à Cherbourg, Adrienne Weyl à Carolles, David Belzidski à Beaumont-Hague, Hilda Rozmann à Montebourg, Léon Levy à Querqueville n'habitaient plus le département lors de la remise de l'ordre d'évacuation par la gendarmerie. En fin de compte ce ne sont que trois personnes qui sont évacuées le 23 novembre au lieu des 19 prévues, une quatrième se pliera à la convocation le 25 novembre !¹⁶

Pour la Manche seulement, on obtient la répartition suivante :

	Arrestation individuelle	Arrestation collective	Total annuel
1941	5	0	5
1942	4	21	25
1943	3	20	23
1944	8	0	8
	20	41	61

Il est ici flagrant que l'essentiel des arrestations effectuées dans notre département le furent de manière programmée et concertée. L'initiative appartient toujours à l'occupant qui décide la rafle, en fixe la date, ainsi que l'identité des victimes, de même que leur destination.

¹⁰ Avranches de Dina et Joseph Mainemer, de Zalma Rosental, commerçants polonais.

¹¹ Torigni-sur-Vire (Klara Krausz), Avranches (Benedict Kozloff, Blanche Bollack, famille Rosental, 3 personnes), Granville (Familles Goldenberg, 4 personnes, et Bobulesco, 3 personnes), Saint-Jacques-de-Néhou (Surica Herman), Saint-Sauveur-le-Vicomte (famille Grunberg, 2 personnes), Montebourg (Alfred Lévi), Tourlaville (Jacob Siskine), Valognes (Jean Chetreau).

¹² Docteur David Lobel à Ger, les familles Zucker (4 personnes) et Galenter (2) de Cherbourg à Emondeville, Gaston Woefling, commerçant à Tessy-sur-Vire, famille Lobel (3) à Cherbourg, famille Albagli (3) à Mortain, Osnas Rolley et Michone Hadine à Saint-Lô.

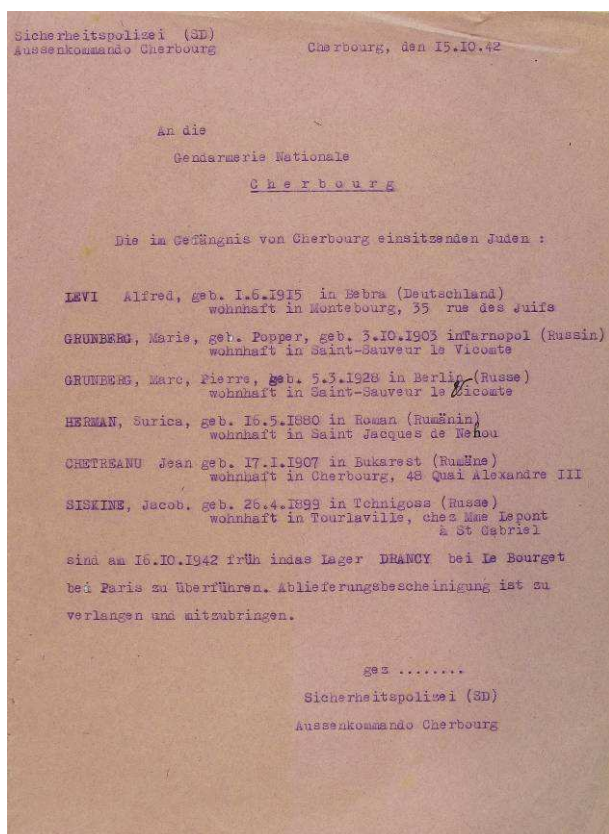
¹³ Le 20 novembre, le préfet régional informe les préfets de la Manche, du Calvados, de l'Eure et de l'Orne que « *pour des raisons d'ordre militaire, les hautes autorités d'occupation ont décidé le repli vers l'intérieur de tous les israélites de la Région de Rouen* ». Il précise qu'au « *point de vue français, l'opération n'a pas un caractère de police. Elle constitue une mesure d'évacuation à laquelle les autorités françaises prêtent leur concours pour la faciliter. Elles y font participer les Services des Réfugiés et de la Croix Rouge.* » Les personnes malades peuvent être maintenues sur place ; les personnes très âgées également si elles sont seules. Dans le cas contraire, elles doivent suivre leur famille. Les femmes dont le mari est aryen peuvent être laissées. Le préfet ajoute « *Il est entendu que l'opération ne sera annoncée qu'au moment même de l'exécution.* » (AD Seine Maritime, 40 W 164).

¹⁴ Daniel Vallobra (Carteret), Mathilde et Jeanne Daltroff (Pirou), Jules Bessis (Cherbourg).

¹⁵ Ce sont par exemple, Anne-Marie et Rose-Marie Mainemer, dont les parents avaient été arrêtés en juillet 1942, qui échappent à leur arrestation le 23 novembre 1943, à leur domicile à Avranches. Elles vont être protégées pendant plus d'un mois par plusieurs Avranchinois, puis se cacher à Caen, avant de quitter la région.

¹⁶ AD Seine Maritime, 40 W 164.

Contrairement à une idée encore largement répandue, les personnes arrêtées ne le furent souvent pas à l'issue d'une dénonciation¹⁷, mais sur la base d'informations méticuleusement recueillies par des voies administratives.



Réquisition par les autorités allemandes de gendarmes français pour conduire six détenus juifs au camp de Drancy, le 16 octobre 1942. Arch. dép. Manche (2 Z 240)

Des vestiges de correspondance témoignent du souci d'appréhender d'abord les Juifs étrangers, soit que les Juifs français étaient encore réellement protégés par l'Etat français, soit que les Allemands veillent à « endormir » jusqu'à l'automne 1943 la vigilance des Juifs français qui n'apparaissent pas physiquement menacés, sauf à contrevenir aux règlements, et celle du reste de la population qui s'émouvait peu du départ d'immigrés mais désapprouvait l'interpellation des nationaux.

Mais même parmi les étrangers, les Allemands doivent distinguer les nationalités. Ainsi dans une correspondance du 27 février 1942 entre le SS-Obersturmführer Dannecker et le SS-Hauptsturmführer Müller, et contenant une liste de 34 Juifs domiciliés dans la région du Calvados et de la Manche en vue d'une rafle à venir, il est souligné que les Juifs turcs, bulgares et hongrois ne peuvent pas encore être arrêtés.¹⁸ Ce seront donc les Polonais, les plus nombreux parmi les Juifs étrangers, et les Roumains les premières victimes des nazis.

Les Juifs étrangers sont les cibles privilégiées des Allemands dans notre département, comme dans le reste du pays, et les Juifs de nationalité française arrêtés en 1942 sont soit des enfants naturalisés qui suivent leurs parents étrangers, comme Jacques Rosental d'Avranches, Marc Grunberg de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Rodolphe Bobulesco et Henri Goldenberg de Granville, soit des Français qui ont contrevenu aux règlements antisémites, tels Albert Mendelbaum,

Samuel Saragoussi ou Annette et Sarah Beldzidsky qui ne portaient pas l'étoile jaune imposées depuis le 7 juin 1942¹⁹.

La participation appliquée de l'administration française :

L'administration manchoise, qui parallèlement met sous séquestre les biens juifs²⁰, prête son concours à ces arrestations. Chargée du recensement des Juifs domiciliés dans le département, elle tient à jour les fichiers et veille au respect de l'obligation de pointer à la mairie ou au commissariat de son domicile. Elle fournit aussi les hommes qui manquent à l'occupant pour appréhender les Juifs, les surveiller et les acheminer jusqu'aux centres de regroupement. Bien qu'ils procèdent eux-mêmes aux arrestations, les Allemands confient généralement la garde de leurs prisonniers aux forces de l'ordre françaises. Plusieurs témoignages recueillis évoquent cette présence d'uniformes français pour surveiller les Juifs arrêtés, permettant de la sorte à la feldgendarmérie de procéder au reste des arrestations. Ainsi à Saint-Sauveur-le-Vicomte, le 11 octobre 1942, les gendarmes français retiennent à leur domicile Maria Grunberg et son fils Marc, pendant que les Allemands recherchent la fillette, Claire, cachée, et poursuivent les arrestations (Surica Herman à Saint-Jacques-de-Néhou, tout proche). A Mortain, le 20 octobre 1943, les Allemands interpellent le matin Rachel Albagli et sa fillette de 4 ans ½ et les conduisent à la gendarmerie du lieu où, rejointes par M. Albagli, elles passeront la nuit, confiées à la

¹⁷ Des proches des disparus désignent encore parfois une voisine, un propriétaire, un concurrent, un membre de la belle-famille comme le principal responsable de l'arrestation, alors qu'il apparaît que les autorités disposaient de tous les renseignements nécessaires et que l'interpellation ne fut pas une opération précipitée et isolée.

¹⁸ CDJC (LXV-9a).

¹⁹ Voir *Didac'doc* n°26, « L'étoile jaune dans la Manche ».

²⁰ Voir *Didac'doc* n°1, « Vente de biens appartenant à un israélite ».

vigilance des militaires français. Ce sont d'ailleurs les gendarmes qui les transféreront à la prison de Saint-Lô, dès le lendemain.

L'arrestation de Bida Binda Mordoh, célibataire grecque, aveugle, professeur de solfège et de piano aux écoles Notre-Dame et Saint-Joseph d'Hambye, fut entièrement le fait de la gendarmerie française, semble-t-il. Le 4 novembre 1942, deux gendarmes de la brigade de Gavray lui portent, pendant la classe, l'ordre de se présenter le lendemain à la gendarmerie. Lors, au lieu de se soustraire à la convocation (ce que les gendarmes escomptaient peut-être) elle s'y rendit, conduite par deux amies. Le 9 novembre, Melle Mordoh était enregistrée au camp de Drancy sous le n° 14342. Et dès le 11, elle montait dans le convoi 45, parmi un groupe de 37 personnes, dont 9 grecques, « Partants de dernière minute non encore inscrits ».²¹

Autre exemple de participation de l'administration française : l'évacuation, déjà évoquée, de novembre 1943. L'opération est encore une initiative allemande et concerne toute la région normande.

Le 20 novembre 1943, le préfet régional informe les préfets de la Manche, du Calvados, de l'Eure et de l'Orne que « pour des raisons militaires, les hautes Autorités d'occupation ont décidé le repli vers l'intérieur de tous les israélites de la région de Rouen. » et que « le gouvernement français a accepté de prêter son concours à cette opération à condition qu'elle ne revête pas un caractère de police et que certaines garanties soient données quant à la personne et aux biens des israélites. »

N'oublions pas que les personnes ciblées sont toutes françaises, de souche. Malgré tout, le préfet régional ajoute que « s'il est désirable que l'intervention de la Police ou de la Gendarmerie soit aussi discrète que possible, il est néanmoins indispensable qu'une surveillance efficace soit exercée pour éviter les fuites qui ne manqueraient pas ensuite d'être reprochées aux Autorités françaises et conduiraient sans nul doute à des mesures plus brutales (sic) à l'égard des défaillants », et qu'en conséquence il est nécessaire « que cette opération soit effectuée le plus tôt possible et dans un délai d'exécution restreint », « les opérations d'effectifs, de ramassage et de groupage pourront commencer dès le matin, en laissant aux intéressés le temps raisonnable de 12 h. au maximum pour préparer leurs bagages et prendre leurs dispositions au sujet du mobilier laissé sur place. »



Melle Mordoh, arrêtée à Gavray, le 5 novembre 1942. Morte en déportation. Arch. dép. Manche (1 Num)

Le 17 Octobre 1942

Le SOUS-PREFET de CHERBOURG
à Monsieur le PREFET de la MANCHE,
1^{re} Division.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que sur la demande de M. le Capitaine de Gendarmerie, qui a reçu l'ordre des services de la Police Allemande, de conduire au Camp de Drancy, six personnes juives, j'ai délivré les réquisitions dont ci-joint copie.

Le SOUS-PREFET,

Correspondance au sujet de la réquisition par les autorités allemandes de gendarmes français (17 octobre 1942)
Arch. dép. Manche (2 Z 240)

C'est à l'administration française qu'il revient d'établir les listes des personnes concernées au regard des exigences allemandes et des exemptions (les femmes juives mariées à un non-juif sont épargnées, les personnes très malades et âgées ne sont pas non plus visées mais seulement si elles sont seules et ne peuvent suivre leur famille). On décèle pourtant les difficultés qu'ont les services préfectoraux à connaître précisément la situation des Juifs fichés car le préfet régional, André Parmentier, invite les préfets à « consulter les bureaux de la sicherheitspolizei de votre département pour connaître éventuellement les noms des Juifs arrêtés récemment et qui ne seront pas, par conséquent, à comprendre dans l'opération ». Le 26 novembre, le préfet régional Parmentier écrit au préfet-délégué du Secrétaire Général à la Police dans les territoires occupés que « Dans la Manche – un certain nombre de Juifs avaient déjà fait l'objet d'un ordre d'arrestation sans que la préfecture n'ait été avisée. »²² Effectivement, un mois avant, les Allemands avaient procédé à l'arrestation de 16 personnes, toutes françaises ou turques, sans en avoir informé les autorités locales.

Dans ces conditions, la préfecture de la Manche dresse une liste de 19 noms. Mais les Allemands ne procèdent pas à une

²¹ CDJC.

²² AD Seine Maritime, 40 W 164.

arrestation physique comme précédemment ; ils ont imaginé une convocation contraignant les derniers Juifs normands à embarquer dans un train à destination de Paris, où à leur arrivée l'Union Générale des Israélites de France²³ les accueillerait et les réunirait sur la commune d'Orly, au château de Grignon.²⁴ Arrachés à leurs amis, voisins, les évacués seraient des proies plus aisément saisissables. Et de fait en janvier 1944, ils seront conduits du « centre d'accueil » d'Orly à Drancy pour constituer les convois dirigés vers Auschwitz-Birkenau, le mois suivant.

Le mardi 23 novembre, le préfet de la Manche reçoit, à 11 heures, l'ordre d'évacuation des Juifs de son département. Il recourt aux motocyclistes de la Gendarmerie²⁵ pour assurer rapidement la remise des ordres d'évacuation aux intéressés, ainsi libellé : « *Pour des raisons d'origine militaire les hautes autorités d'occupation ont décidé que tous les israélites domiciliés dans la région normande devront immédiatement être repliés sur l'intérieur. En exécution de cette décision, le Kommandeur de la police de sûreté et de S.D. de la région de Rouen ordonne que le Juif (ou la Juive) domicilié à se rende immédiatement au centre de rassemblement de pour être transféré à Paris.* »²⁶

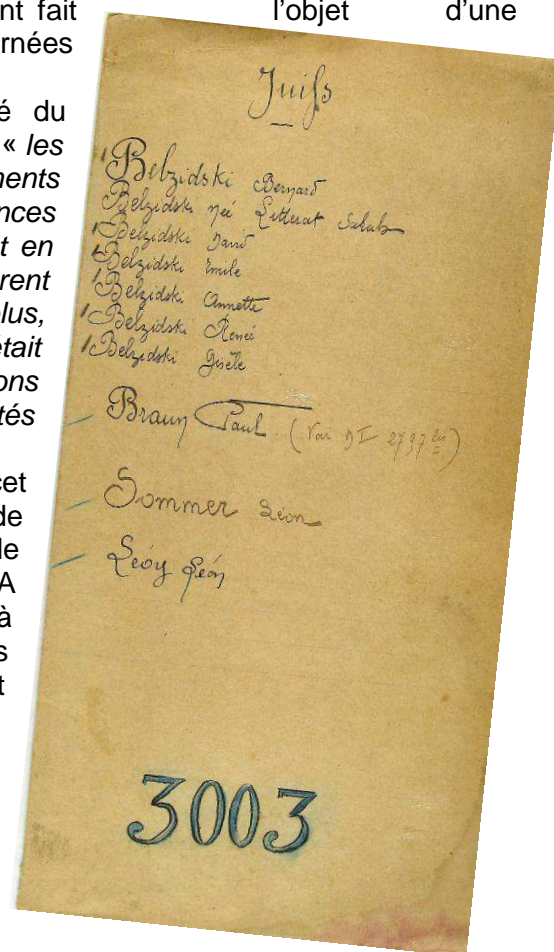
103 personnes devaient recevoir l'ordre d'évacuation en Basse-Normandie : 19 dans la Manche (4 s'y conformeront), 25 dans le Calvados (mais seulement 11 départs), 59 dans l'Orne (en réalité 18 personnes seront évacuées). L'Eure et la Seine maritime ayant fait l'objet d'une évacuation totale préalablement ne sont finalement pas concernées par l'opération.

Le surlendemain, André Parmentier, écrit au préfet-délégué du Secrétaire Général à la Police dans les territoires occupés que « *les effectifs d'évacuation d'israélites prévus pour les trois départements n'ont pas été réalisés.* » mais que « *En fait les défaillances paraissent donc beaucoup plus importantes qu'elles ne le sont en réalité et j'estime qu'on ne saurait conclure de cet échec apparent que la méthode suivie est à condamner. Il faut, au surplus, considérer que l'opération intéressant la Région de Rouen était réalisée dans un climat peu favorable étant donné les arrestations répétées de Juifs effectuées préalablement par les autorités allemandes dans les trois départements considérés.* »

L'administration française ne se satisfait pourtant pas de cet « échec apparent » et lance, en décembre 1943, un avis de recherche national sur six Juifs manchois en infraction à l'article 11 de la loi du 30 mai 1941 sur les changements de domicile. A noter que parmi ces six fuyards, un, Jules Bessis, s'est soumis à la convocation et est dans les griffes des Allemands depuis plus d'un mois ! Les rouages de la collaboration manquaient heureusement d'huile.

Un environnement totalement hostile ?

Si l'administration s'appliqua à satisfaire les Allemands - et nous n'entrerons pas dans le débat des motivations de cette collaboration ni dans la connaissance ou non de l'issue des arrestations - plusieurs témoignages de solidarité méritent d'être rappelés. Ce sont d'abord les personnes visées par une rafle qui sont alertées, des fois in extremis, tel Louis Popper, frère de Maria Grunberg et époux d'une jeune



Dossier du Commissariat spécial de police
Arch. dép. Manche (4 M 39/3003)

²³ L'UGIF, créée par la loi du 29 novembre 1941 est un organisme chargé de représenter les Juifs, tenus d'y adhérer, auprès des pouvoirs publics, tant en zone occupée qu'en zone libre. Les autres associations juives sont alors dissoutes et leurs biens remis à l'UGIF.

²⁴ Les deux sœurs Mainemer, restées seules à Avranches depuis l'arrestation de leurs parents le 14 juillet 1942, semblent faire l'objet d'un traitement particulier, puisque le jour de l'évacuation elles reçoivent la visite de soldats allemands venus les arrêter mais parviennent à leur échapper.

²⁵ Le préfet ayant dû avancer 50 litres d'essence à la gendarmerie qui a parcouru 602 km, obtient le remboursement de 15 litres par le commandant de la 3^{ème} Légion de Gendarmerie de Normandie et de 15 autres par le préfet régional prélevés sur sa réserve personnelle.

²⁶ Arch. dép. Seine Maritime, 40 W 164.

femme de Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui fuit son domicile nantais après la visite amicale d'un gendarme français. La famille Veesler de Granville doit aussi son salut à la désobéissance d'un gendarme selon le souvenir d'Alexandre. A Cherbourg, c'est Raymond Calamaro qui échappe à l'arrestation de la même manière et, rejoignant l'Afrique du Nord par l'Espagne, s'engage volontairement dans les Forces françaises combattantes.

Il faut évoquer aussi le dévouement de personnes pour cacher les personnes menacées ou recherchées, particulièrement les enfants. Les époux Thomas, le 11 octobre 1942, recueillent à la prison d'Avranches la petite Estelle Rosental, âgée d'à peine 3 mois, et lui évitent une mort certaine. Le même jour, au cœur du Cotentin, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, plusieurs personnes camouflent la petite Claire Grunberg, 9 ans, que les Allemands sont venus arrêter et recherchent activement. Toujours en ce mois d'octobre 1942, Jeanne Lemarchands, directrice de l'Ecole Primaire Supérieure de Saint-Lô, expédie sa pensionnaire, Monique Krausz, chez des cousins à Villedieu-les-Poêles, dès l'annonce de l'arrestation de sa mère à Torigni-sur-Vire. Monique y sera protégée jusqu'à la Libération.

Combien de personnes firent mentir le préfet régional qui le 26 novembre 1943 affirmait laconiquement « Tous les Juifs ont quitté le département » ?

Dans les rapports départementaux de police adressés au préfet régional au printemps 1943 et conservés à Rouen,²⁷ on est presque unanime à constater que dans l'opinion publique l'indifférence, teintée d'une vague hostilité, a fait place à de la sympathie, et que les opérations policières desservent maintenant le régime en place. Dans l'Orne, « si l'opinion ornaise n'est pas, en principe, favorable aux juifs, elle est cependant hostile aux mesures prises à leur égard et n'approuve pas le régime qui leur est infligé qu'elle considère d'inspiration allemande. ». Dans le Calvados « Ils [les Juifs] jouissent de la sympathie de la population qui n'a jamais compris les lois d'exception dont ils sont l'objet et qui ne font aucune différence avec un français, qui souvent a bien servi sa patrie ». Dans l'Eure, « Au début du port de l'étoile, ils furent surtout un sujet de curiosité pour la population, mais bien loin de chercher à les brimer, celle-ci les plaint surtout en raison des vexations dont ils sont l'objet de la part des autorités d'occupation. »

En Seine maritime, où les arrestations ont été plus fréquentes et plus systématiquement menées qu'ailleurs, les habitants semblent s'indigner. Dans l'arrondissement de Rouen, « La population de mon secteur s'est apitoyée sur leur sort lors de l'application des lois raciales dont ils sont l'objet. Lors des dernières arrestations, qui comprenait principalement des femmes et des enfants, la population a compatie sincèrement à leur malheur et n'a pas caché son indignation devant les mesures dont ils étaient victimes. » Dans l'arrondissement de Dieppe, « L'état d'esprit de la population était favorable à tous points de vue, très estimés dans la région où ils avaient de nombreux amis. Les arrestations effectuées à leur rencontre ont consterné beaucoup de personnes qui pensent que nos dirigeants ont mal agi en laissant procéder à ces arrestations sans intervenir auprès des autorités allemandes [...] En résumé, ces arrestations massives des juifs ont causé une consternation profonde dans la population et suite à la dernière rafle du 16 janvier 1943, une certaine animosité s'est fait jour contre le Gouvernement et une partie de l'administration. » Pourtant dans la Manche, au même moment, le rapporteur note que « la population paraît les ignorer complètement bien qu'il existe un courant antisémite appréciable et remontant sans doute à l'affaire Dreyfuss (sic) » et il ne rend pas compte – il est le seul – de réactions de protestation ou même de désapprobation.

Après l'arrestation :

Notre propos n'est pas ici d'étudier par le détail le sort des personnes arrêtées. Il faut pourtant rappeler plusieurs situations : celle des déportés hors de France, celle des détenus, celle des libérés et des évadés.

Mort en déportation	Rapatrié	Evadé (détention en France)	Libéré (détention en France)	Mort en détention (France)	Sort inconnu
70	5	8	16	3	4
106					

²⁷ Arch. dép. Seine Maritime, 40 W 159.

76 % des personnes arrêtées furent déportées hors de France, soit 81, dont 69 à Auschwitz-Birkenau (65 % des personnes arrêtées, 85 % des personnes déportées)²⁸, 4 à Aurigny²⁹, 3 à Kaunas (Lituanie) ou Reval (Estonie), 2 à Buchenwald. Les déportés sont majoritairement français (61 %), mais si 79 % des Français arrêtés ont été déportés, la proportion parmi les étrangers est semblable avec 75 %. Seuls 8 déportés survécurent (en comprenant 3 rescapés d'Aurigny), soit 10 % des personnes dont nous avons connaissance du sort.

Presque tous les déportés passèrent par Drancy³⁰ (au moins 77 des 106 personnes arrêtées y furent détenues, 68 des 81 déportés), mais un certain nombre de ceux qui y furent admis ne quittèrent pas le sol français : il s'agit de personnes incarcérées tardivement ou de « demi-juifs », conjoints de non-juives. Jean Chetreau, ingénieur électricien roumain, arrêté en octobre 1942, dû probablement à son récent mariage avec une catholique manchoise de séjourner un an et demi à Drancy, jusqu'à la libération du camp, en août 1944. Mais Alfred Lévi, « apatride » réfugié sarrois, marié également à une jeune femme du pays, père de trois enfants, arrêté à Montebourg en octobre 1942, ne fut pas sauvé pour autant, bien qu'il n'accompagna pas à Auschwitz les personnes raflées en même temps que lui et resta un an à Drancy, antichambre de la mort, son destin en suspend³¹.

16 personnes sur 104 dont le sort est connu ont été libérées, souvent à une date très proche de leur arrestation. Il s'agit pour les 2/3 de Français.

Les femmes juives, mariées à des non juifs échappèrent à la déportation mais pas toujours à l'arrestation. Osnas Rolley, née Nadelman, professeur à Saint-Lô, mère de trois jeunes enfants, fut arrêtée le 22 octobre 1943 dans le cadre de la plus importante rafle qui toucha le département. Elle fut heureusement libérée. Un cas exceptionnel et contradictoire est celui de Marie Bensussan³² née Lavelaine de Maubeuge en juillet 1872 à Cherbourg, arrêtée avec son mari, médecin juif, à Antibes en mars 1944. Bien que catholique, elle accompagne son époux à Drancy et est déportée à Auschwitz le 13 avril pour être gazée à son arrivée. Sa sœur ayant réuni les sept actes de baptême prouvant son origine aryenne, s'adresse aux autorités allemandes qui lui répondent le 4 juillet 1944 qu'elles allaient s'en occuper et que Marie Bensussan serait libérée si aucune autre accusation ne s'y opposait. Marie Bensoussan est décédée depuis plus de deux mois à ce moment !³³



Alfred Lévi, arrêté à Montebourg le 11 octobre 1942. Mort en déportation.

Arch. dép. Manche (1 Num 2012)

A ce jour, nous avons retrouvé la trace de 219 Juifs « manchois », définis selon les conditions précisées au début de cet article. 106 d'entre eux furent arrêtés soit près de la moitié, un tiers périt, principalement à Auschwitz-Birkenau. Le souvenir, mieux la connaissance, de la persécution de ces citoyens français ou aspirant à le devenir s'impose à nous, à mesure que les survivants, souvent très discrets, disparaissent. L'étude n'est pas close, des parcours restent à reconstituer, à compléter grâce à la

²⁸ Sur 76 000 déportés juifs de France, 60 000 ont été envoyés vers le complexe d'Auschwitz, répartis en 69 convois entre mars 1942 et août 1944.

²⁹ Aurigny, à quelques encablures du Cotentin, au large de La Hague, est un camp de travail forcé où les Allemands réunissaient les Juifs, conjoints de non juives.

³⁰ Le camp d'internement de Drancy est installé en 1941 dans un ensemble collectif d'habitations inachevé, la Cité de la Muette, dans la banlieue nord de Paris. L'administration du camp est confiée à la Préfecture de Paris, sous l'autorité du service des affaires juives de la Gestapo, jusqu'en juin 1943, date à laquelle le camp passe entièrement sous contrôle allemand, la garde extérieure demeurant confiée à la gendarmerie française. Plus de 80 000 Juifs seront détenus à Drancy entre mai 1941 et août 1944, 63 000 seront déportés, principalement vers Auschwitz.

³¹ Il est finalement déporté le 20 novembre 1943, à Auschwitz. Bien que « demi-juif », il n'est pas dirigé sur Aurigny où les chances de survie étaient plus considérables, mais vers un camp d'extermination. A son arrivée à Auschwitz, il est sélectionné pour travailler, mais meurt en février 1945 à Buchenwald.

³² Pour la raison qu'elle n'est pas juive, Marie Bensoussan ne fait pas partie de notre corpus des 106 personnes arrêtées.

³³ Dossier Marie Bensoussan, BAVCC.

consultation de nouvelles sources, grâce surtout à l'ouverture de mémoires familiales. Car l'écriture de cette histoire repose en grande partie sur la confiance des nombreuses personnes qui ont si bien accueilli le projet de Mémorial manchois de la Shoah. Qu'elles en soient ici, une nouvelle fois, remerciées.

Olivier Jouault
Service éducatif des archives départementales de la Manche

ÉTAT NOMINATIF DES ARRESTATIONS DE JUIFS « MANCHOIS », ENTRE SEPTEMBRE 1939 ET JUILLET 1944 (au 1er décembre 2012)

Date d'Arrestation	Manche (lieu)	Paris	Autre (lieu)	Date de naissance	Nationalité (date si naturalisé)	Déportation Date et lieu	Mort en déportation (lieu)	Autre sort
?/09/1939	BRAUN ³⁴ Paul (Urville-Hague)			18/02/1898	Allemande	2/09/1942 Auschwitz	?	
15/01/1940	PERELMAN ³⁵ Mordeo (Ducey)			17/02/1909	Roumain		-	Détenu à Vernet puis Argelès
17/04/1941	KRAUSZ Slavko (Torigni/Vire)			17/04/1895	Yougoslave	19/07/1942 Auschwitz	25/09/1942 Auschwitz	-
04/06/1941	GRUNFELD Nicolas (Avranches ?)			26/09/1918	?	11/1943 Budapest	-	Rapatrié le 26/01/1946 par Strasbourg
04/06/1941	PERL Mesulem (Avranches ?)			01/06/1913	?	?	-	Détenu à Avranches puis Saint-Lô. Ensuite ?
23/06/1941	RACHOVITCH Aaron (Saint-Lô)			1906 ou 11/02/1901	?	11/09/1942 Auschwitz	?	-
?/06/1941	GRUNBERG Vladimir (St Sauveur le Vicomte)			17/03/1902	Russe apatride	16/09/1942 Auschwitz	? Auschwitz	-
20/08/1941		MIELNICKI Maurice		20/04/1921	Polonais	-	-	Evadé (ou libéré) de Drancy le 4/11/1941.
20/08/1941		SOURIGON Joseph		11/12/1922	F. (1934)	22/06/1942 Auschwitz	10/08/1942 Auschwitz	-
20/08/1941		SOURIGON Moïse		15/04/1899	F. (1934)	22/06/1942 Auschwitz	01/08/1942 Auschwitz	-
21/08/1941		BARINBAU M Israël		07/06/1897	Polonais	-	-	Libéré le 22/03/1943
22/08/1941		LEVY Maxime		28/05/1898	F.	21/10/1943 Aurigny	-	Evadé le 02/09/1944 Colembert (Pas de Calais)

³⁴ Cas particulier : BRAUN Paul, évacué en septembre 1939 d'Urville-Hague vers Valognes puis Falaise, pour des motifs de sécurité nationale. Interné dans un camp de concentration du centre de la France selon un rapport de février 1941. Déporté de Drancy le 2 septembre 1942.

³⁵ Cas particulier : PERELMAN Mordéo, évacué en janvier 1940 de Ducey vers le camp du Vernet, pour des motifs de sécurité nationale. Transféré en mars 1941 au camp d'Argelès en vue de son départ en Afrique du Nord.

Date d'Arrestation	Manche (lieu)	Paris	Autre (lieu)	Date de naissance	Nationalité (date si naturalisé)	Déportation Date et lieu	Mort en déportation (lieu)	Autre sort
8/11/1941			KATZ Maurice (?)	17/01/1899	Roumaine	11/02/1943 Auschwitz	? Auschwitz	-
12/12/1941		CERF René		4/10/1877	F.	-	-	Libéré le 17/04/1943
?/?/1942			SNOEK Isaac (?)	7/04/1862	?	30/09/1942 Auschwitz	?	-
?/?/1942			KATZ Béatrice (Le Bouscat)	08/11/1925	F. (1935)	06/11/1942 Auschwitz	? Auschwitz	-
?/?/1942			KATZ Née TURTUREANU Sophie (Le Bouscat)	18/06/1895	Apatride d'origine polonaise	06/11/1942 Auschwitz	? Auschwitz	-
?/02/1942			GATTEGNO Salomon (Angers)	15/09/1908	F. (1928)	20/07/1942 Auschwitz	25/07/1942 Auschwitz	-
07/06/1942			VEESLER Alexandre (Puyoô)	31/12/1931	F. (1933)	-	-	Libéré de la prison de Bayonne
07/06/1942			VEESLER Née BOBULESCO Claire (Puyoô)	30/08/1901	F. (1933)	-	-	Libérée de la prison de Bayonne
07/06/1942			VEESLER Héliane (Puyoô)	21/01/1928	F. (1933)	-	-	Libérée de la prison de Bayonne
07/06/1942			VEESLER Henriette (Puyoô)	01/10/1925	F. (1933)	-	-	Libérée de la prison de Bayonne
07/06/1942			VEESLER Smil (Puyoô)	05/12/1893	F. (1933)	23/09/1942 Auschwitz	28/09/1942 Auschwitz	-
14/07/1942	MAINEMER Née LANCA Dina (Avranches)			01/04/1902	Polonaise	03/08/1942 Auschwitz	? Auschwitz	-
14/07/1942	MAINEMER Joseph (Avranches)			21/08/1894	Polonais	31/07/1942 Auschwitz	? Auschwitz	-
14/07/1942			MIELNICKI Isaac (Laval)	03/10/1888	Polonais	20/07/1942 Auschwitz	? Auschwitz	-
14/07/1942			MIELNICKI Léon (Laval)	09/11/1939	F. (?)	23/09/1942 Auschwitz	25/09/1942 Auschwitz	-
14/07/1942			MIELNICKI née FAILER Mania (Laval)	03/10/1906	Polonaise	23/09/1942 Auschwitz	? Auschwitz	-
14/07/1942			MIELNICKI Robert (Laval)	15/06/1938	F. (?)	23/09/1942 Auschwitz	? Auschwitz	-
14/07/1942	ROSENTAL Zalma (Avranches)			10/07/1902	Polonaise	31/07/1942 Auschwitz	? Auschwitz	-
16/07/1942		BELZIDSKY Annette		11/09/1921	F. (1928)	-	-	Evadée le 24/08/1942 du sanatorium de Brévannes.

Date d'Arrestation	Manche (lieu)	Paris	Autre (lieu)	Date de naissance	Nationalité (date si naturalisé)	Déportation Date et lieu	Mort en déportation (lieu)	Autre sort
16/07/1942		BELZIDSKY née LITERAT Sarah		28/12/1895	F. (1928)	11/02/1943 Auschwitz	? Auschwitz	-
16/07/1942		GENADINIK Chaskel		12/12/1887	Russe	05/08/1942 Auschwitz	10/08/1942 Auschwitz	-
16/07/1942		GENADINIK Née EINIG Cirel		10/05/1890	Russe	05/08/1942 Auschwitz	10/08/1942 Auschwitz	-
16/07/1942		GENADINIK Hélène		21/12/1929	F. (1934)	24/08/1942 Auschwitz	29/08/1942 ? Auschwitz	-
16/07/1942		FRIEDHEIM Ida		09/07/1924	F. (?)	21/09/1942 Auschwitz	26/09/1942 Auschwitz	-
16/07/1942		FRIEDHEIM Née NAJGEBLAT Sarah		09/07/1898	Polonaise	25/03/1943 Sobibor	30/03/1943 Sobibor	-
21/07/1942	MENDELBAUM Albert (Avranches)			26/12/1887	F. (?)	12/08/1943 Aurigny	-	Evadé le 13/06/1944
30/07/1942			TYLMANN Rachel (Près Autun)	03/11/1916	F. (1927)	19/08/1942 Auschwitz	22/08/1942 Auschwitz	-
09/08/1942	SARAGOUSSI Samuel (St Georges de Rouelley)			26/01/1919	F. (1939)	18/09/1942 Auschwitz	-	Libéré le 11/04/1945 Buchenwald
11/10/1942	CHETREANU Jean (Valognes)			20/01/1907	Roumain	-	-	Evadé le 12/08/1944 de Drancy
11/10/1942	GRUNBERG Marc (St Sauveur le Vicomte)			05/03/1928	F. (?)	04/11/1942 Auschwitz	09/11/1942 ? Auschwitz	-
11/10/1942	GRUNBERG Née POPPER Maria (St Sauveur le Vicomte)			03/10/1903	Polonaise	04/11/1942 Auschwitz	? Auschwitz	-
11/10/1942	HERMAN Surica (St Jacques de Néhou)			16/05/1880	Roumaine	04/11/1942 Auschwitz	? Auschwitz	-
11/10/1942	LEVI Alfred (Montebourg)			01/06/1915	« Apatride d'origine allemande »	20/11/1943 Auschwitz	25/02/1945 Buchenwald	-
11/10/1942	ROSENTAL Estelle (Avranches)			19/06/1942	F. (?)	-	-	Recueillie à la prison par Elise et Paul Thomas
11/10/1942	ROSENTAL Jacques (Avranches)			23/05/1934	F. (?)	06/11/1942 Auschwitz	11/11/1942 Auschwitz	-
11/10/1942	ROSENTAL Née ROSENTAL Ruchla-Laja (Avranches)			24/04/1909	Polonaise	06/11/1942 Auschwitz	15/05/1943 Auschwitz	-
11/10/1942	SISKINE Jacob (Tourlaville)			26/04/1899	Russe	04/11/1942 Auschwitz	? Auschwitz	-

Date d'Arrestation	Manche (lieu)	Paris	Autre (lieu)	Date de naissance	Nationalité (date si naturalisé)	Déportation Date et lieu	Mort en déportation (lieu)	Autre sort
12/10/1942	BOBULESCO Armand (Granville)			31/10/1922	F. (?)	06/11/1942 Auschwitz	11/11/1942 Auschwitz	-
12/10/1942	BOBULESCO Léon (Granville)			22/06/1890	Roumain	06/11/1942 Auschwitz	11/11/1942 Auschwitz	-
12/10/1942	BOBULESCO Rodolphe (Granville)			06/05/1928	F. (?)	06/11/1942 Auschwitz	11/11/1942 Auschwitz	-
12/10/1942	BOLLACK Blanche (Sourdeval ?)			06/03/1873	F.	-	-	Mise en liberté à Avranches le 12/10/1942
12/10/1942	GOLDENBERG Henri (Granville)			27/09/1931	F. (?)	06/11/1942 Auschwitz	11/11/1942 Auschwitz	-
12/10/1942	GOLDENBERG Née JACOBBSK Minka (Granville)			12/05/1900	Bulgare	06/11/1942 Auschwitz	11/11/1942 Auschwitz	-
12/10/1942	GOLDENBERG Ruben (Granville)			14/03/1924	Roumain	06/11/1942 Auschwitz	11/11/1942 Auschwitz	-
12/10/1942	GOLDENBERG Simon (Granville)			14/12/1899	Roumain	06/11/1942 Auschwitz	11/11/1942 Auschwitz	-
12/10/1942	KOZLOFF Bénédict (Parigny ?)			18/05/1888	Russe	-	-	Transféré de la prison d'Avranches. « Très malade » Relâché
13/10/1942	KRAUSZ Née KLEIN Klara (Torigni/Vire)			27/09/1897	Yougoslave	06/11/1942 Auschwitz	11/11/1942 Auschwitz	-
05/11/1942	MORDOH Bida Binda (Gavray)			14/12/1902	Grecque	11/11/1942 Auschwitz	? Auschwitz	-
?/?/1943	DIKANSKY Salmon (Montanel)			23/06/1894	?	11/10/1943 Aurigny	-	Evadé le 1/09/1944 Camiers
29/01/1943	KLEIN Théodore (Hauteville-sur-Mer)			20/10/1885	F.	-	-	Libéré 18/08/1944
23/02/1943			FRIEDHEIM Moïse (Bluis)	24/12/1900	Polonais	06/03/1943 Lublin-Maidenek	11/03/1943 Lublin-Maidenek	-
?/03/1943			MIELNICKI Georges (Pyrénées)	1917	F. (?)	-	-	Evadé
31/07/1943		GABAI Eugénie		24/10/1923	F. (1931)	02/09/1943 Auschwitz	07/09/1943 Auschwitz	-
12/09/1943	FRANCAES Isaac (Carteret)			1898	?	?	?	Mort en déportation
22/09/1943			HAZAC Henri (Saint-Jean-Cap-Ferrat)	02/06/1923	F. (1926)	07/10/1943 Auschwitz	-	Rapatrié de Buchenwald le 8/05/1945
22/09/1943			HAZAC Jacques (Saint-Jean-Cap-Ferrat)	15/10/1898	F. (1926)	07/10/1943 Auschwitz	09/1944 Auschwitz	-

Date d'Arrestation	Manche (lieu)	Paris	Autre (lieu)	Date de naissance	Nationalité (date si naturalisé)	Déportation Date et lieu	Mort en déportation (lieu)	Autre sort
22/10/1943	ALBAGLI Michèle (Mortain)			07/02/1939	F.	20/01/1944 Auschwitz	25/01/1944 Auschwitz	-
22/10/1943	ALBAGLI née COHEN Rachel (Mortain)			27/09/1918	F.	20/01/1944 Auschwitz	25/01/1944 Auschwitz	-
22/10/1943	ALBAGLI Vitali (Mortain)			01/03/1909	Turque	20/01/1944 Auschwitz	25/01/1944 Auschwitz	-
22/10/1943	GALANTER Née SZOSTAK Madeleine (Emondeville)			25/06/1910	F. (1931)	20/11/1943 Auschwitz	25/11/1943 ? Auschwitz	-
22/10/1943	GALANTER Robert (Emondeville)			10/04/1932	F.	20/11/1943 Auschwitz	25/11/1943 ? Auschwitz	-
22/10/1943	LOBEL Née ILE ou BLUMENFELD Blima (Cherbourg)			24/03/1888	F. (1926)	20/11/1943 Auschwitz	25/11/1943 Auschwitz	-
22/10/1943	LOBEL David (Ger)			10/08/1909	F. (1934)	-	-	Hôpital Rotschild 1/05/1944 Libéré le 18/08/1944
22/10/1943	LOBEL Isaac (Cherbourg)			04/04/1883	F. (1926)	20/11/1943 Auschwitz	25/11/1943 Auschwitz	-
22/10/1943	LOBEL Madeleine (Cherbourg)			30/01/1920	F. (1926)	20/11/1943 Auschwitz	25/11/1943 Auschwitz	-
22/10/1943	WEOLFFLING Gaston			11/12/1871	F.	20/11/1943 Auschwitz	25/11/1943 Auschwitz	-
22/10/1943	ROLLEY Née NADELMAN Osnas (Saint-Lô)			14/05/1907	F. (?)	-	-	Détenue à Saint-Lô. Libérée.
22/10/1943	ZUKER Née PROTAS Hasa (Emondeville)			06/02/1894	F. (1925)	20/11/1943 Auschwitz	25/11/1943 Auschwitz	-
22/10/1943	ZUKER Hersen (Emondeville)			21/06/1888	F. (1925)	20/11/1943 Auschwitz	25/11/1943 Auschwitz	-
22/10/1943	ZUKER Odette (Emondeville)			12/08/1929	F.	20/11/1943 Auschwitz	25/11/1943 Auschwitz	-
22/10/1943	ZUKER Simone (Emondeville)			15/07/1922	F. (1925)	20/11/1943 Auschwitz	25/11/1943 Auschwitz	-
23/10/1943	HADINE Michone			15/07/1903	Turc	20/01/1944 Auschwitz	? Décédé	-
23/11/1943	DALTROFF Jeanne (Pirou-Paris)			29/12/1884	F.	03/02/1944 Auschwitz	08/02/1944 Auschwitz	-
23/11/1943	DALTROFF Née BLOCH Mathilde (Pirou-Paris)			26/05/1858	F.	03/02/1944 Auschwitz	08/02/1944 Auschwitz	-

Date d'Arrestation	Manche (lieu)	Paris	Autre (lieu)	Date de naissance	Nationalité (date si naturalisé)	Déportation Date et lieu	Mort en déportation (lieu)	Autre sort
23/11/1943	VALLOBRA Daniel (Carteret – Paris)			18/11/1873	F.	03/02/1944 Auschwitz	08/02/1944 Auschwitz	-
25/11/1943	BESSIS Jules (Cherbourg)			15/01/1896	“Tunisien protégé français”	03/02/1944 Auschwitz	Auschwitz	-
?/?/1944	BELLER Hersh dit Oscar (Cherbourg)			18/07/1897	Polonais	Aurigny	-	Mort 3/06/1944
?/?/1944	SUGAR Enfant (Gatteville)			?	?	-	-	Libéré
31/01/1944			WEIL Née WILTENSTEIN (Poitiers)	29/07/1875	F.	20/05/1944 Auschwitz	Auschwitz	
5/02/1944	SZEKELY Ladislav (Montfarville)			28/07/1902	Hongrois	17/08/1944 Buchenwald	12/02/1945 Buchenwald	-
07/02/1944	SUGAR Joseph (Cherbourg)			?	Hongrois ?	-		Evadé (mais tué près de Rouen)
22/02/1944			BLAUSTEIN Lazare (Pélussin)	20/10/1889	F. (1923)	15/05/1944 Kaunas (Lituanie) ou Reval (Estonie)	20/05/1944 Kaunas ou Reval	-
22/02/1944	SZEKELY Née PISCORAN Berthe (Montfarville)			28/05/1900	Roumaine	-	-	Libérée le 18/08/1944
01/03/1944	SUGAR Née DEUTSCH Irène (Gatteville)			20/06/1905	Hongroise	-	-	Libérée le 17/08/1944
02/03/1944	GROSZ Ladislav Dit CRONE Louis			22/06/1901	Hongrois	17/08/1944 Buchenwald	15/04/1945 Bochum	-
08/03/1944			TYLMANN Léon (Riorges)	04/09/1915	F. (1927)	13/04/1944 Auschwitz	-	Libéré à Blechhamer le 27/01/1945
17/03/1944			HAZAC Sarah (Nice)	01/12/1926	F.	27/03/1944 Auschwitz	-	Libérée le 15/04/1945 Bergen-Belsen
07/04/1944			TYLMANN Meer (Château-neuf-la-Forêt)	16/02/1888	F. (1927)	15/05/1944 Kaunas (Lituanie) ou Reval (Estonie)	20/05/1944 Konas ou Reval	-
12/04/1944	GROSZ Ladislav Emmeric (Cherbourg)			08/06/1938	Hongrois	-	-	Libéré le 17/08/1944 Drancy
?/04/1944			KASSELIS Leizeras (Marseille)	27/11/1901	Lithuanien	-		Mort le 18/04/1944 Noisy-le-Sec
05/05/1944		ROSSANO Joseph		20/09/1907	F. (?)	15/05/1944 Kaunas (Lituanie) ou Reval (Estonie)	20/05/1944 Konas ou Reval	-

Prolongements

- Enquête sur une ou plusieurs personnes arrêtées.
- Enquête sur Lionel Audigier (une stèle a été inaugurée à Cherbourg-Octeville le 25 juin 1994).
- Atelier aux archives départementales de la Manche « Juif dans la Manche, 1939-1944 » (contacter le service éducatif).
- Exploitation de l'exposition « Les Juifs de France dans la Shoah ». Un exemplaire de cette exposition réalisée en 2012 par le Mémorial de la Shoah, en 20 panneaux, est gratuitement mis à la disposition des établissements scolaires du département par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac) de la Manche. <http://www.onac-vg.fr>

Pour approfondir

- CABANEL (Patrick), FIJALKOW (Jacques). *Histoire régionale de la Shoah en France*. Paris, Les Editions de Paris, 2011.
- HILBERG (Raoul). *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Fayard, 1988.
- FREDJ (Jacques). *Les Juifs de France dans la Shoah*, Paris, Gallimard, 2011.
- KASPI (André). *Les Juifs pendant l'Occupation*, Paris, Seuil, 1991.
- KLARSFELD (Serge). *Vichy-Auschwitz. La « solution finale » de la question juive en France*, Paris, Fayard, 2001.
- KLARSFELD (Serge). *Mémorial de la déportation des juifs de France*. Paris, Fils et filles des déportés juifs de France, 2012.
- LAFFITTE (Michel). *Juif dans la France allemande*, Paris, Tallandier, 2006.
- MARRUS (Michaël R.), PAXTON (Robert O.). *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981.
- LECOUTURIER (Yves). *Shoah en Normandie*, Paris, Cheminements, 2004.
- POZNANSKI (Renée), *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*. Paris, Hachette, 1997.
- WIEVIORKA (Annette), LAFFITTE (Michel). *A l'intérieur du camp de Drancy*, Paris, Perrin, 2012.